



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 11 décembre 2023

CD20231211_17
id. 3934

Le 11 décembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme IUS (pouvoir à Mme LE CORRE), M. PÉCOU (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme RABAULT (pouvoir à M. WEILL), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR LA CULTURE EN TARN-ET-GARONNE 2022-2028 ET DE SON PLAN D'ACTION

Conscient de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation et de cohésion sociale mais également de son rôle relatif à l'attractivité du territoire veillant à

l'équité, le Département de Tarn-et-Garonne déploie depuis de nombreuses années des actions culturelles ambitieuses.

La majorité départementale a, dès son élection, inscrit au plan de relance 2021 la culture comme une des thématiques fortes du mandat. Aussi, cette dernière fait l'objet depuis 2022, d'une importante opération d'état des lieux, de diagnostic et de concertation du territoire afin, non seulement, d'évaluer et de clarifier les politiques culturelles déployées aux côtés de partenaires, mais également de se doter d'une stratégie lisible et visible à travers un premier schéma directeur pour la culture en Tarn-et-Garonne.

La délibération de l'Assemblée départementale du 27 octobre 2022 a approuvé le lancement de son élaboration et a précisé le principe de concertation sur lequel repose ce schéma, ainsi que sa production en interne par les services du Département.

Le schéma départemental pour la culture 2022-2028 est donc la traduction opérationnelle d'orientations stratégiques décidées par le Département. Il a été élaboré au bénéfice des habitants du Tarn-et-Garonne et en concertation avec tous les acteurs de territoire œuvrant dans le champ culturel en s'appuyant sur des diagnostics et des concertations riches.

I - MÉTHODOLOGIE

Pour bâtir cette stratégie, la méthodologie retenue a été celle de la démarche participative et de l'intelligence collective afin de créer une dynamique favorisant l'adhésion des acteurs autour de politiques culturelles partenariales.

Un premier diagnostic a ainsi été effectué en interne par le comité technique du schéma départemental pour la culture, composé des représentants des archives départementales, de la médiathèque départementale, de l'espace des Augustins, de l'abbaye de Belleperche et son musée des arts de la table, du service vie et associations culturelles, et de Tarn-et-Garonne arts et culture (TGAC).

L'objectif était de porter attention aux structures départementales, ainsi qu'à leur action sur le territoire et leur interaction sur des volets transversaux, et en lien avec les partenaires publics.

La concertation des acteurs culturels s'est quant à elle, organisée en deux volets distincts : celle en direction des partenaires publics de l'action culturelle et notamment les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) du Tarn-et-Garonne et de l'autre, celle en direction des partenaires privés, les associations structurantes et les compagnies professionnelles.

Phase 1 - Diagnostic des structures culturelles départementales

Réuni à plusieurs reprises autour d'un diagnostic partagé, le comité technique du schéma a réalisé des fiches « bilan-diagnostic » dressant un état des lieux des dispositifs existants dans chacune des structures culturelles départementales, leurs publics cibles, les interactions et les dynamiques engagées avec les acteurs culturels du territoire, afin de mesurer les leviers existants et les fragilités à travailler. La mise en commun des fiches diagnostic a permis de révéler des tendances et la mise en lumière de priorités à donner à la future stratégie culturelle.

Les fiches diagnostic établies par chaque structure sont détaillées en annexes du schéma.

Phase 2 - Concertation des structures intercommunales (établissement public de coopération intercommunale, pôle d'équilibre territorial et rural) : 2 volets d'actions

Afin de mener à bien la concertation des partenaires publics de Tarn-et-Garonne, à savoir les établissements publics de coopération intercommunale et les deux pôles d'équilibre territorial et rural, deux volets ont été imaginés et organisés par les membres du comité de pilotage.

Un cycle d'ateliers participatifs avec les « techniciens culture » :

Dans un premier temps, les "techniciens référents culture" ou issus du réseau des bibliothèques médiathèques du territoire, ont été conviés à un cycle d'ateliers participatifs et de temps d'échanges autour de 3 demi-journées.

Les objectifs visés étaient multiples : outre la recherche de contribution au premier schéma départemental pour la culture, ces ateliers visaient à :

- favoriser l'interconnaissance entre les personnes en charge de la culture sur le territoire ;
 - identifier les « connexions » à établir ou à renforcer pour mieux contribuer ensemble à la diversité des expressions et à une meilleure diffusion culturelle ;
 - créer des espaces de partage ;
 - et voir comment déployer des ressources en vue de favoriser les partenariats et le rayonnement culturel global du territoire ;
- tout en veillant à valoriser les particularités de chaque structure et chaque territoire.

Ce premier temps avec les techniciens culture a permis de mettre en exergue plusieurs besoins et des propositions qu'il convenait de compléter avec une rencontre et un temps d'échanges avec les élus des établissements publics de coopération intercommunale.

Séminaire culture avec les structures intercommunales :

Dans un second temps, un séminaire culture conviant un binôme « élu et technicien culture » pour chaque communauté de communes et les deux pôles d'équilibre territorial et rural a donc été planifié à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Cet événement convivial rassemblant l'ensemble des communautés de communes, la Communauté d'agglomération du Grand-Montauban et les deux pôles d'équilibre territorial et rural, qui ont tous répondu présents, s'est articulé autour de plusieurs temps dédiés :

- l'exposition par le comité de pilotage, de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du schéma culture, avec la présentation des 4 axes pressentis au document stratégique suite aux différentes concertations et diagnostics ;
- une séquence de rencontres dynamiques à partir de questions imposées ;
- une intervention d'un conférencier chercheur en politiques culturelles pour éclairer la question de la nécessaire coopération territoriale ;
- des ateliers d'échanges et de productions sur la définition de ce que doit comporter l'action culturelle publique, les priorités perçues pour le territoire et les formes de coopération imaginées dans le Tarn-et-Garonne ;
- une deuxième intervention autour de projets de territoire coopératifs réussis et inspirants.

Les échanges ont été nombreux et révélateurs d'une envie commune d'espaces de partage et de dialogue au service des interconnexions sur les sujets culturels communs.

Phase 3 - Concertation des partenaires privés, des associations structurantes et des compagnies professionnelles

Les partenaires associatifs directement concernés par les politiques culturelles départementales déployées ont été consultés par différentes voies.

Rencontres bilatérales du Département :

Tout d'abord, les rencontres régulières bilatérales entre les associations et le service culture permettent à chaque occurrence, de faire émerger l'expression de besoins, de freins et d'attentes et d'échanger sur des volets stratégiques et opérationnels.

Premier forum des acteurs culturels :

Le premier forum des acteurs culturels a été organisé le 29 mars 2023, à l'espace Jean Bourdette à Montbeton, en partenariat avec les services de l'État (Préfecture, direction régionale des affaires culturelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne), et avec la collaboration de l'atelier « Canopé 82 » et l'association Tarn-et-Garonne arts et culture.

Cet événement fédérateur a représenté une belle opportunité pour valoriser la richesse des propositions éducatives artistiques ou culturelles présentes sur le territoire et enrichir la dynamique des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) des établissements scolaires, deux volets importants soutenus par le Département dans le cadre de ses enveloppes budgétaires dédiées à la culture et aux collèges.

Les acteurs culturels associatifs du territoire départemental conviés à participer au forum ont largement répondu présent à l'invitation et ont fait part de leur souhait que cette rencontre soit reconduite pour l'année 2024 avec des améliorations afin d'attirer davantage d'enseignants. Le mur d'expressions proposé à cette occasion a également permis de récolter plusieurs suggestions et demandes présentées plus loin.

Un questionnaire en ligne pour recueillir les aspirations et attentes :

Pour approfondir l'expression des besoins, des freins et des attentes des acteurs culturels associatifs structurants du Tarn-et-Garonne, un questionnaire en ligne a été élaboré et envoyé à près d'une soixantaine, parmi les 215 acteurs subventionnés que recense le service culture du Département.

Le questionnaire était composé de deux parties :

Une première intitulée « *mieux vous connaître* » et comportait des questions telles que les domaines d'intervention, l'implantation géographique, les missions, l'éducation artistique et culturelle et une seconde « *mieux connaître vos besoins* » où différents sujets étaient abordés avec notamment les questions de subvention départementale, de projets, de conventionnement, de dépôt de dossier, d'interlocuteur...

Le questionnaire invitait enfin à formuler des priorisations ou des choix dans des propositions du Département.

Plusieurs types de besoins et d'attentes ont été formulés par les trois typologies de publics concertés à savoir les structures culturelles du Département d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale d'autre part et les associations culturelles enfin.

II - CONSTATS

Structures culturelles départementales :

La médiathèque départementale, les archives départementales, l'espace des Augustins, l'abbaye de Belleperche, les affaires culturelles, le service vie et associations culturelles, Tarn-et-Garonne régie spectacle et l'association Tarn-et-Garonne arts et culture parviennent à des constats communs autour de l'élaboration de ce schéma et définissent leurs priorités communes soit :

- clarifier le rôle, les champs d'action et les perspectives de chaque structure et les moyens alloués ;
- développer les interactions entre les directions et les partenaires financeurs ;
- mieux communiquer et enrichir les politiques culturelles départementales : actions, aides, éducation artistique et culturelle (EAC) et notamment en direction des publics cibles du Département ;
- développer la relation avec les élus départementaux.

Pour les intercommunalités :

Les intercommunalités de Tarn-et-Garonne établissent, quant à elles, les constats et les priorités suivantes :

- créer un maillage, faire réseau au niveau départemental pour une plus grande efficience de l'action culturelle publique sur le territoire (état des lieux des propositions culturelles, cartographie des lieux de culture, mutualisation moyens...) ;
- permettre une meilleure connaissance des publics (consultation des citoyens, diagnostic des publics...) ;
- mutualiser les ressources pour faciliter les projets et être plus créatifs ;
- créer un cadre à la coopération territoriale et interdépartementale.

Associations culturelles :

Les associations culturelles et les compagnies font ressortir les constats et les priorités suivants :

- développer l'accompagnement par le Département de Tarn-et-Garonne : rencontres bilatérales régulières, soutiens financiers clarifiés, conventionnements pluriannuels
- améliorer leur visibilité : événements départementaux fédérateurs (diffusion, mise en réseau, ...) ;
- développer les aides en communication ;
- développer les liens avec les autres financeurs publics : communautés de communes, Région, direction régionale des affaires culturelles.

Quelques caractéristiques socio-démographiques du Tarn-et-Garonne

Une forte croissance de la population dans le sud du département ainsi qu'une croissance moyenne à l'ouest autour de Moissac et Castelsarrasin et d'importance moindre au nord-est sont observées. Les territoires éloignés de ces grandes zones tendent à perdre des habitants. (cf carte jointe en annexe).

En Tarn-et-Garonne, le niveau de vie des ménages est modeste : 16,4 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2019 (contre 14,6 % en France métropolitaine).

Le taux de chômage de la population au dernier trimestre 2023 est de 8,4 %.

21,8 % des 15-29 ans non scolarisés sont sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges en 2019.

Avec 10,3 % de jeunes touchés par l'illettrisme, le Tarn-et-Garonne est un des départements les plus touchés d'Occitanie avec la Lozère (10,2 %) et les Pyrénées-Orientales (10,3 %).

Les défis liés à l'action culturelle publique sur le territoire sont de fait multiples :

- défi social : accessibilité à tous, émancipation, création de lien social, création et développement pour les individus d'un esprit critique, ... ;
- enjeu éducatif : lutter contre l'échec scolaire et nourrir l'ambition ;
- enjeu d'attractivité : veiller à dynamiser le territoire dans son ensemble pour les habitants et les « touristes ».

III - AMBITIONS

À travers son schéma départemental pour la culture, le Département affirme sa volonté :

- de structurer son action en culture en lien avec ses autres compétences obligatoires et les schémas directeurs de la collectivité ;
- d'accompagner la vie culturelle du territoire et ses différents acteurs, dans un contexte budgétaire contraint et lui permettre de continuer à se diversifier ;
- de rendre lisible ses politiques culturelles par une communication renforcée ;
- de contribuer au vivre-ensemble sur le territoire ;
- de participer ainsi au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Si les Tarn-et-Garonnais vivent bien sur leur territoire, ils seront les meilleurs vecteurs de communication.

Prenant appui sur l'analyse de territoire, les enjeux identifiés et le souhait de mener une politique culturelle active et ambitieuse, le Département définit par ce premier schéma pour la culture, ses grandes orientations stratégiques et objectifs pour 2022-2028 ; un guide pour l'action autour de 4 axes majeurs :

> **Axe 1 : Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes du Tarn-et-Garonne et les publics cibles des politiques départementales**

Il s'agit tout d'abord, pour le Département, d'assurer l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle de tous les collégiens, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite ou isolées, en renforçant les synergies entre les secteurs notamment de l'éducation, du social, du tourisme et de la culture et en faisant converger les actions et les projets de ces différents secteurs en partenariat avec les acteurs culturels structurants proposant des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Pour ce faire, le Département se doit également d'encourager et de soutenir les propositions formulées sur le territoire qui visent l'acquisition de connaissance, la pratique artistique et scientifique, la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture ainsi que les artistes et les autres professionnels, tout en veillant à établir une continuité de l'offre éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie.

> **Axe 2 : Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, les intercommunalités, les pôles d'équilibre territorial et rural, comme moteur de développement et de l'attractivité du territoire**

Le Département doit veiller à l'équilibre culturel du territoire et permettre l'irrigation des zones dites « blanches » moins pourvues en propositions culturelles et artistiques. Pour cela, il s'agit de mieux accompagner les établissements publics de coopération intercommunale et de construire ensemble un réseau rassemblant l'ensemble des partenaires culturels publics et se doter d'outils communs ; l'objectif étant, in fine, d'identifier les besoins pour mieux accompagner les projets de territoire et en imaginer d'autres ensemble. L'un des enjeux de ce réseau consistera également à trouver des méthodes d'encouragement à la participation des citoyens pour faire vivre une véritable coopération autour de la culture, en tous points du territoire.

> **Axe 3 : Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création**

Dans un contexte général budgétaire contraint, le Département souhaite également continuer d'accompagner les porteurs de projets culturels privés (associations, compagnies professionnelles...) et favoriser la montée en puissance et la pérennisation des actions et des structures.

Pour cela, le Département entend renforcer les liens avec les partenaires institutionnels comme la direction régionale des affaires culturelles et la Région mais aussi, clarifier les aides financières mises en place, développer le partenariat en direction des acteurs culturels, les orienter et conseiller dans leurs démarches, tout en proposant des accompagnements techniques (expertise, communication, régie spectacle), en déployant des dispositifs (groupement d'intérêt public « Cafés cultures », dispositif « étonnant été ») et des événements d'envergure départementale pour faciliter leur mise en réseau.

Enfin, dans une optique de promotion du Tarn-et-Garonne en tant que destination culturelle attractive, le Département souhaiterait communiquer à l'extérieur de son territoire (Occitanie, France).

> **Axe 4 : Valoriser la compétence départementale partagée « protection du patrimoine »**

Fort d'un riche patrimoine matériel et immatériel, le Département intervient de différentes façons pour sa protection et sa restauration sur son territoire. Il convient, dans un premier temps, de porter attention à l'existant, à savoir :

- clarifier les politiques d'aides à la restauration et bien les communiquer,
- mais également élargir le périmètre d'actions du service d'inventaire actuel,
- et enfin rendre visible le fonds documentaire « al canton » autour de la langue et à la culture occitanes.

Il pourrait également être envisagé de créer, dans un second temps, un service des patrimoines afin de valoriser les restaurations effectuées, d'apporter conseil et expertise pour accompagner les différents acteurs œuvrant pour le patrimoine et d'améliorer leur mise en réseau.

Ces 4 axes, véritable colonne vertébrale du schéma, se déclinent au-travers de 22 fiches actions à déployer de manière séquentielle jusqu'en 2028.

- Fiche n°1 : Créer des synergies avec le pôle solidarités humaines pour développer des projets culturels à vocation sociale
- Fiche n°2 : Mise en synergie de l'action culturelle et touristique sur différents projets : abbaye de Belleperche et le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux
- Fiche n°3 : Créer des synergies entre la direction des affaires culturelles et la médiathèque départementale dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de lecture publique
- Fiche n°4 : Élaboration, en partenariat, avec Tarn-et-Garonne arts et culture, du prochain schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)
- Fiche n°5 : Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire « POCI », accompagner les territoires déployant des actions et des projets « éducation artistique et culturelle » en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Fiche n°6 : Élaborer un parcours éducatif départemental en direction des collèges (partenariat directions du pôle solidarité et attractivité territoriales et direction des services départementaux de l'Éducation nationale)
- Fiche n°7 : Pérenniser la politique des transports culturels en direction des écoles, des collèges et des lycées
- Fiche n°8 : Écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec Tarn-et-Garonne arts et culture
- Fiche n°9 : Identifier et soutenir les acteurs culturels du territoire proposant des actions et les projets en éducation artistique et culturelle à destination des publics cibles des politiques départementales : jeunes, publics empêchés, éloignés
- Fiche n°10 : Établir des programmations de spectacles et/ou d'ateliers à destination des jeunes, des publics empêchés et éloignés
- Fiche n°11 : Renforcer le dialogue institutionnel et bâtir la coopération
- Fiche n°12 : Développer des outils partagés et imaginer des projets culturels communs
- Fiche n°13 : Aménagement du territoire en salles de spectacles, travailler la question de la mobilité vers les lieux de culture
- Fiche n°14 : Aménager des sessions de sensibilisation à la culture
- Fiche n°15 : Clarification des aides, conventionnements, expertise
- Fiche n°16 : Accompagnement technique régie spectacle et autres dispositifs départementaux
- Fiche n°17 : Structurer une stratégie de communication en culture
- Fiche n°18 : Politiques d'aides à la restauration du patrimoine
- Fiche n°19 : Inventaire du patrimoine sur le territoire départemental
- Fiche n°20 : Créer un service des patrimoines
- Fiche n°21 : Mettre en ligne le fonds documentaire « Al canton » dédié à la langue et à la culture occitanes
- Fiche n°22 : Mise en réseau et soutien aux musées, espaces muséaux et assimilés

Une clause de revoyure est proposée en 2026, afin de dresser un premier état des lieux de son application et de réajuster, si nécessaire, à la fois la temporalité et les moyens à allouer pour le déploiement de ses autres actions fixées au programme général.

Aussi, l'évaluation budgétaire est inscrite pour les fiches actions démarrant avant 2026. Les autres seront chiffrées et ajustées dans le cadre de la clause de revoyure.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 octobre 2022 portant sur l'élaboration du premier schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la 6ème commission : Éducation, enseignement supérieur, culture, patrimoine et sports,

Considérant les différents diagnostics effectués par le comité technique du schéma départemental pour la culture, composé des représentants des archives départementales, de la médiathèque départementale, de l'espace des Augustins, de l'abbaye de Belleperche et son musée des arts de la table, du service vie et associations culturelles, et de Tarn-et-Garonne arts et culture,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne ainsi que son calendrier de mise en œuvre pour la période 2022-2028, tels que ci-annexés ;
- Prend acte des deux phases retenues pour ce schéma 2024-2025 et 2026-2028 , étant précisé qu'une clause de revoyure est proposée pour l'année 2026 ;

- Dit que ce schéma, tel que présenté, génère des besoins nouveaux, maîtrisés dans la limite de 110 000 € annuels jusqu'en 2025 inclus et pour lesquels des recherches d'économie seront faites par ailleurs ;
- Dit que cette première stratégie départementale en matière culturelle se verra traduite budgétairement à l'occasion du vote du budget primitif 2024.

Pour : 22

Contre : /

Absentions : 8

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023 Reçu en préfecture le 22/12/2023 Publié le 22/12/23 ID : 082-228200010-20231211-4854-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL